

Document d'information tarifaire

Nom du prestataire du compte : bpost banque
Intitulé du compte : Compte b.young
Date : 01/01/2022

- Le présent document vous informe sur les frais* d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document « [Liste des tarifs](#) » disponible sur notre site www.bpostbanque.be.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

| Service | Frais |
|--|---|
| Services de compte généraux | |
| Tenue du compte [compte b.young] | Mensuellement : 0,00 € Total des frais annuels : 0,00 € |
| Inclut une offre groupée de services comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • un compte à vue • Fourniture d'une carte de débit : une carte de débit par titulaire ou mandataire sur le compte à vue • Réémission d'une carte de débit en cas de vol ou de perte et réémission d'un code secret • Retraits d'espèces en euros : <ul style="list-style-type: none"> ○ à un guichet du réseau de bpost (illimités) ○ avec la carte de débit aux distributeurs automatiques de billets aussi bien du réseau bpost que d'autres banques (illimités) • virements en euros : <ul style="list-style-type: none"> ○ virements via les terminaux PCbanking, MOBILEbanking, SELFbank (illimités) ○ virements papier (illimités) ○ virements instantanés via MOBILEbanking (illimités) • Paiements par carte de débit (illimités) • Ordres permanents • Domiciliations • Abonnement PCbanking : 1 par titulaire ou mandataire sur le compte à vue | |

(*) Dans le cas où la TVA s'applique, tous les frais s'entendent TVA comprise. Plus d'informations sur la Liste des tarifs.



| | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">Abonnement MOBILEbanking : 1 par titulaire ou mandataire sur le compte à vue | |
| Paiements (à l'exclusion des cartes) | |
| Virements en euros Ordres permanents Domiciliations | incluse dans l'ensemble de services |
| Cartes et espèces | |
| Fourniture d'une carte de débit (uniquement si le titulaire du compte est âgé de plus de 18 ans) Carte supplémentaire | Mensuellement : 1,25 € Total des frais annuels : 15 € |
| Fourniture d'une carte de crédit (uniquement pour les majeurs) : <ul style="list-style-type: none">[MasterCard Classic] (débit différé)[MasterCard bpost banque]¹ (Revolving) | Mensuellement : 0,00 € Total des frais annuels : 0,00 € Annuellement : 17,50 € |
| Retraits d'espèces en euros : <ul style="list-style-type: none">aux distributeurs automatiques de billets avec la [MasterCard Classic] 5,50 €aux distributeurs automatiques de billets avec la [MasterCard bpost banque] 6,50 € | |
| Retraits d'espèces dans d'autres devises : <ul style="list-style-type: none">avec la carte de débit 4,00 EUR + 0,40 % de frais de traitement et 1,50 % de marge de change sur le montant (le cas échéant)avec la [MasterCard Classic] 5,50 €avec la [MasterCard bpost banque] 6,50 € | |
| Fourniture d'une carte prepaid : | Service non disponible |
| Découverts et services connexes | |
| Facilité de découvert | Service non disponible |
| Autres services | |
| Assurance-compte [Assurance solde²] | 0,00 € |
| Extraits de compte <ul style="list-style-type: none">via les terminaux SELFbank dans les bureaux de poste, PCbanking ou MOBILEbanking2^e exemplaire par la poste à l'adresse du domicile du représentant légal (tuteur ou parent) | gratuit Par enveloppe 1,80 € |

(1) Émetteur de la carte et prêteur de l'ouverture de crédit liée à la Carte : BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, Rue de l'évêque 26, 1000 Bruxelles.
(2) Assureur : AG Insurance SA, Boulevard E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles



Liste des services les plus représentatifs associés à un compte de paiement

| TERME | DÉFINITION |
|---|--|
| TENUE DE COMPTE | Le fournisseur de compte gère le compte en euros utilisé par le client. |
| FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT | Le fournisseur de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client. |
| FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT | Le fournisseur de compte fournit une carte de crédit liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable. |
| FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID | Le fournisseur de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client. |
| RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS | Le client retire des espèces à partir de son compte en euros. |
| RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE | Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro. |
| VIREMENT EN EUROS | Le fournisseur de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA. |
| ORDRE PERMANENT | Le fournisseur de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte. |
| DOMICILIATION | Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au fournisseur de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le fournisseur de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. |
| FACILITÉ DE DÉCOUVERT | Le fournisseur de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client. |
| ASSURANCE-COMPTE | Le fournisseur de compte offre une assurance liée au compte du client. |